



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0210**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Coopération décentralisée avec la Région Haute Matsiatra à Madagascar - Attribution d'une subvention - Avenant à la convention avec l'association Trans-Mad'Développement pour le recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée (CDD) en prévision du départ du représentant permanent de la Métropole de Lyon à Madagascar

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

Commission permanente du 16 novembre 2020**Décision n° CP-2020-0210**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Coopération décentralisée avec la Région Haute Matsiatra à Madagascar - Attribution d'une subvention - Avenant à la convention avec l'association Trans-Mad'Développement pour le recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée (CDD) en prévision du départ du représentant permanent de la Métropole de Lyon à Madagascar**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole le 1^{er} janvier 2015 et la Région Haute Matsiatra à Madagascar sont partenaires d'une coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement depuis 2006. Cette coopération traduit la volonté de la Métropole de contribuer à atteindre les objectifs du développement durable en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Elle traduit également la volonté d'impulsion de la Région Haute Matsiatra dans le secteur de l'eau et de l'assainissement afin d'accompagner les communes du territoire de la Haute Matsiatra à développer leurs compétences et améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations.

Devant les résultats positifs de 2 programmes de coopération (projet d'amélioration de la gestion intégrée de la ressource en eau (AGIRE) de 2006 à 2011 et projet CAP'eau de 2012 à 2015), la Métropole, en concertation avec les acteurs de l'eau de la Région Haute Matsiatra, a décidé de mener un nouveau programme de coopération afin de consolider l'existant, développer et diffuser des approches qui ont été testées et validées, et répondre aux enjeux de planification, de gestion et de formation des acteurs du secteur.

Ce programme nommé Eaurizon a débuté en mars 2016, il est dans la continuité des précédents programmes et porte sur des actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Un volet important est consacré à la protection de la ressource par la mise en place d'actions sur la gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE). Enfin, si le projet CAP'eau a porté une majorité de ses actions sur les communes rurales, le programme Eaurizon comporte également des activités sur les communes urbaines.

Pour appuyer la Métropole dans son action dans le cadre du programme Eaurizon, un représentant permanent de la Métropole auprès de la Région Haute Matsiatra a été mis en place. Il anime sur place une équipe de 10 personnes qui travaillent pour le programme. Il est chargé de la mise en œuvre du programme de coopération et de l'animation des partenariats avec la Région Haute Matsiatra ou encore avec les communes et les différents partenaires locaux du programme. L'actuel représentant permanent a fait part de son départ de Madagascar pour des raisons personnelles au cours du 1^{er} semestre 2021. Afin d'organiser un tuilage et d'assurer la continuité des missions du programme, une personne en CDD sera recrutée pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 en tant qu'adjoint au représentant permanent de la Métropole. Ce contrat pourra être renouvelé si un nouveau programme de coopération se mettait en place à compter du 1^{er} juillet 2021.

Aussi, il a été identifié une association de développement qui assure une mission de portage de poste pour le compte d'autres structures et qui est présente à Madagascar : Trans-Mad'Développement. Il s'agit d'une association française de solidarité internationale et locale régie par la loi 1901, son siège social est en France et elle dispose d'une antenne de 25 salariés à Madagascar.

Depuis le 1^{er} septembre 2011, le représentant de la Métropole à Madagascar est administrativement porté par cette association à travers une convention qui a été approuvée par délibération du Conseil de la

Communauté urbaine n° 2011-2325 du 27 juin 2011. La délibération du Conseil de la Métropole n° 2020-4166 du 20 janvier 2020 a proposé la reconduite de la convention avec l'association Trans-Mad'Développement afin d'assurer la continuité du poste de représentant sur place jusqu'au 30 juin 2021, fin de la 5^{ème} année du programme Eaurizon pour un coût de mission qui s'élève à 30 546 €. Le poste d'adjoint au représentant permanent fera l'objet d'un avenant à cette convention.

Le financement de ce poste s'inscrit dans les dispositions de la délibération du Conseil de la Communauté urbaine n° 2005-2856 du 11 juillet 2005, qui définit l'action de solidarité internationale de la direction adjointe eau et l'affectation budgétaire au budget annexe des eaux des dépenses relatives à la mise en œuvre des actions de coopération décentralisée ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 30 546 € au profit de l'association Trans-Mad'Développement pour le poste d'adjoint au représentant permanent de la Métropole à Madagascar dans le cadre du programme de coopération décentralisé Eaurizon, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021,

b) - l'avenant à la convention définissant, notamment les conditions d'utilisation de la subvention à passer entre la Métropole et l'association Trans-Mad'Développement.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - **La dépense** au titre de cette subvention de fonctionnement, à hauteur de 30 546 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2020 - chapitre 67 - article 6742 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.